



Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 21 octobre 2024 à 19H00

Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Nino MANZINI, Martine DAVID, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU, Pierre-Yves HUBAUT, Agnès MUAMBA KABENA, Laurent LAUVAUX, Sabine CORNELIUS, Christine KEIGHEL-EECKHOUDT, Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Olivier FIEVEZ, Echevin.
Nino MANZINI, Martine DAVID, Yves GUEVAR, Eric BERTEAU, Laurent LAUVAUX, Conseillers communaux.

Objet n°41 - Question orale de Monsieur le Conseiller Henri-Jean ANDRE relative à la construction d'un tronçon routier à l'ouest de Braine-le-Comte

L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Henri-Jean ANDRE relative à la construction d'un tronçon routier à l'ouest de Braine-le-Comte.

Monsieur le Député-Bourgmestre,

Monsieur le Directeur général,

Mesdames et Messieurs les Echevins,

Madame la Présidente du CPAS,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Avec l'aide précieuse du service de l'Urbanisme de notre Ville, il n'a pas été possible de mettre la main sur la date d'origine initiale et officielle de la construction d'un tronçon routier à l'ouest de B-L-C. Ce périmètre est bien antérieur au plan de secteur qui date de 1989 (Arrêté de l'Exécutif régional wallon du 09/07/1987 (établissement du plan de secteur) entré en vigueur le 20/07/1989) et qui a figé la situation. En 2025, nous fêterons sûrement les 75 ans de ce tracé !

Comme une nouvelle majorité proposera une Déclaration Politique Communale 2024-2030, j'ose espérer que ce dossier sera enfin abordé, analysé voire soumis à la consultation brainoise pour enfin se positionner envers ce tracé contraignant au Plan de secteur ?

Pour rappel, le plan de secteur prévoit la construction d'un tronçon routier, la N6a, à l'ouest de Braine-le-Comte. L'implantation de cet axe conduirait à une nouvelle répartition des circulations. Nous savons toutes et tous que cette inscription telle qu'elle est reprise au plan de secteur est devenue plus que caduque vu les 75 années passées et le nouveau maillage de la RN 57 pour lequel nous nous sommes presque tous battus pour sa réalisation. L'aménagement routier entre Soignies et B-L-C ne serait pas sans impacts, positifs et/ou négatifs, sur la qualité de vie de Braine-le-Comte. Il serait donc plus qu'utile de repenser à l'aménagement des abords de ce contournement (notamment en termes de vis-à-vis entre les routes et le tissu urbain et de liaison des modes doux entre le centre-ville et l'espace rural).

Dans son courrier du 29 avril 2008 (oui cela date !), le MET devenu Service public de Wallonie précisait que le projet de contournement ne faisait l'objet d'aucune programmation. Fin 2024, c'est toujours le cas !

En sa séance du 1er juillet 2011, le Collège communal avait émis un projet d'avis sur le projet de contournement. Cet avis visait à :

- intégrer le contournement et les ouvrages d'art associés pour éviter les incidences négatives sur le paysage rural traversé par le contournement
- gérer les nuisances sur les constructions voisines, grâce à tout moyen, par exemple l'utilisation d'écrans acoustiques végétalisés et d'un revêtement adapté.

Le Collège avait d'ailleurs mis en place un « Comité d'accompagnement du contournement » incluant des représentants du Collège, des groupes du conseil, des riverains, des membres de la CCATM, de la Commission Mobilité, des représentants agricoles et de la DGO1. Soyons de bon compte, ce Comité n'a été très actif.

Ce sujet plus que délicat a été abordé en débat sur le plateau d'ACTV entre les 4 chefs de file des listes en lice à nos élections d'octobre. Un seul a clairement dit que cela devrait être revu et réanalysé. Dans son programme, le PS brainois a juste mentionné : redéfinir le contournement de la Ville. Mon Groupe par la voix de notre Député-Bourgmestre et Ecolo ont émis un 'niet' catégorique.

Mes questions sont les suivantes :

- Ne pensez-vous pas que, pour ce contournement, il soit temps de soit supprimer définitivement ou relancer via une enquête brainoise avec les plus (annulerait le passage de près 20.000 véhicules par jours dans notre centre-ville & améliorerait notre Grand place qui sera tout bientôt en rénovation) et les moins (principalement les incidences sur le paysage rural) ?
- Alors qu'il est de plus en plus souhaité d'activer la participation citoyenne surtout au niveau local, ne serait-ce pas l'occasion de soumettre ce dossier à la sagacité de notre population brainoise en ayant reçu, au préalable, une analyse objective des pour et des contres avec l'aide d'un organe et/ou d'une société neutre spécialisé.e dans la problématique de la mobilité ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses et vous prie d'agréer, Monsieur le Député-Bourgmestre, Cher Maxime, Chers membres du Collège brainois, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Monsieur l'Echevin Léandre HUART répond à la question.

Merci, monsieur le Conseiller. Donc, l'Ecosse a son monstre du Loch Ness est bien à Braine-le-Comte, on a également droit à un serpent de bitume cette fois-ci. Alors, c'est un dossier qui revient régulièrement sur la table au début de chaque nouvelle mandature. On a pu lire

différentes positions dans certains programmes, on a pu en entendre discuter lors des débats télévisés, comme tu as pu le mentionner, et bien, ça fera également l'objet de discussions lors de l'élaboration de notre future déclaration de politique communale. Mais également l'objet de discussions lors de notre nouveau schéma de structure que l'on va devoir également renouveler, et donc voilà, c'est bien sur la table. Ça fera également l'objet de deux nouvelles discussions.